

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Anaïg BARZIC
Pierre-Yves CORRE
Christophe GIOT
Paul GUILLOU
Michel JAOUEN
Mikaël ROCUET
Philippe VATTIER

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

ASSOCIATION LE FOURNEAU

11, QUAI DE LA DOUANE

29200 – BREST

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

www.ouestconseils.bzh 

OUEST CONSEILS BREST 6 rue Jacques Daguerre - CS 50127 - 29803 Brest Cedex 9 - Tél. 02 98 44 25 32 - Email : contactbrest@ouestconseils.fr
Ouest Conseils Brest - S.A.R.L. au capital de 1 151 840 € - R.C.S. BREST 342 047 552 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



SOMMAIRE

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**RAPPORT SUR
LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux Adhérents de l'Association LE FOURNEAU,

▪ **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association LE FOURNEAU** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ **FONDEMENT DE L'OPINION**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

▪ **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note intitulée « Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application du règlement comptable ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

.../...

▪ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

▪ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la Convention Comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

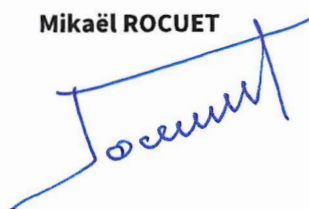
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la Convention Comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A GOUESNOU, le 18 mai 2026

Société OUEST CONSEILS BREST
Commissaire aux Comptes

Mikaël ROCUET



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	2 730	2 730		
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	50 689	50 689		
	Installations techniques, matériel et outillage	289 672	270 531	19 141	34 593
	En cours, avances et acomptes	5 323		5 323	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	253		253	253
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	242		242	242
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 061		2 061	2 061
	Total II	350 968	323 949	27 018	37 148
	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 767		6 767	1 831
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	56 437		56 437	2 280
	Charges constatées d'avance (2)	1 857		1 857	4 146
	Valeurs mobilières de placement				
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	470 810		470 810	378 958
	Total III	535 870		535 870	387 214
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	886 838	323 949	562 889	424 363

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres		
	Report à nouveau	187 266	165 502
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 593	21 764
	Situation nette (sous total)	197 859	187 266
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	212 583	105 991
	Total I	410 442	293 257
	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	11 673	11 641
	Total III	11 673	11 641
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	56 391	15 883
	Total IV	56 391	15 883
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	24 512	39 894
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	58 677	60 983
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 194	1 628
	Produits constatés d'avance		1 077
	Total V	84 383	103 582
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	562 889	424 363
		84 383	102 505

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		450		390	60	15.38
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		11 745		167 530	155 785	92.99
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		1 608 925		1 585 858	23 067	1.45
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels		3 749		3 563	186	5.23
Mécénats		42 504		46 570	4 066	8.73
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières		3 909			3 909	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				10 491	10 491	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés		8 000		12 128	4 128	34.04
Autres produits		7 021		365	6 656	NS
Total I		1 686 303		1 826 895	140 592	7.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		671 715		971 076	299 360	30.83
Aides financières		192 107			192 107	
Impôts, taxes et versements assimilés		28 539		30 254	1 715	5.67
Salaires et traitements		493 833		547 356	53 523	9.78
Cotisations sociales		195 184		221 781	26 596	11.99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		20 186		22 108	1 921	8.69
Dotations aux provisions		40 508		2 051	38 457	NS
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés		8 032		8 000	32	0.40
Autres charges		30 191		29 339	852	2.90
Total II		1 680 296		1 831 964	151 668	8.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		6 007		5 069	11 077	218.51

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6 030		8 402		2 372	28.23
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	6 030		8 402		2 372	28.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	6 030		8 402		2 372	28.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	12 038		3 333		8 705	261.16
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			21 333		21 333	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			1 473		1 473	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			19 861		19 861	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 445		1 430		15	1.05
Total des produits (I+III+V)	1 692 333		1 856 630		164 297	8.85
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 681 741		1 834 867		153 126	8.35
5. EXCEDENT OU DEFICIT	10 593		21 764		11 171	51.33

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	131 705		128 890		2 815	2.18
Bénévolat	36 249		61 241		24 992	40.81
TOTAL	167 954		190 131		22 177	11.66
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	131 705		128 890		2 815	2.18
Prestations en nature						
Personnel bénévole	36 249		61 241		24 992	40.81
TOTAL	167 954		190 131		22 177	11.66

ASSOCIATION LE FOURNEAU

11 QUAI DE LA DOUANE

29200 BREST

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

HBS CONSEILS

3 RUE PITRE CHEVALIER

29000 QUIMPER

02 98 90 89 00

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Tableau de variation des fonds dédiés	11
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	13
Evaluation des matières et marchandises	13
Dépréciation des stocks et en cours	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
Subventions d'équipement	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	15
Rémunération des dirigeants	15
Ventilation de l'effectif moyen	15
Valorisation des contributions volontaires	15
Honoraires des commissaires aux comptes	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le déménagement aux ateliers des Capucins programmé pour le dernier trimestre 2025 a été reporté en 2026.

Les dates d'inauguration sont fixées les 12, 13 et 14 juin 2026.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour les dispositions non spécifiques à ce règlement, les règles du Plan Comptable Général en vigueur à la date de clôture ont été appliquées.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes comptables généraux, notamment les principes de prudence, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association LE FOURNEAU présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement N°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, la présentation du compte de résultat a été adaptée afin de supprimer la rubrique " transferts de charges ".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les opérations antérieurement enregistrées sous cette rubrique sont désormais comptabilisées directement selon leur nature :

les remboursements d'assurance (872€, 2773 en 2024) sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

les remboursements de charges de personnel 6458€ (indemnités journalières 4239€, indemnité repas 2219€) viennent en diminution des charges sociales, 2706€ en 2024.

les autres remboursements et refacturations (7143€) sont comptabilisés en ventes de prestations de services (5012€ en 2024)

Par ailleurs, la définition et la présentation du résultat exceptionnel ont été modifiées.

Le résultat exceptionnel est désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, distinct de l'activité normale et courante de l'association.

La quote part des subventions virées au résultat est rattachée aux subventions d'exploitations (17408€ en 2025 contre 17732€ en 2024).

Les opérations relevant de l'activité habituelle, même si elles présentent un caractère significatif ou non récurrent, sont exclues du résultat exceptionnel et comptabilisées selon leur nature au sein du résultat d'exploitation ou financier.

Reclassement des postes du bilan

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 4146 € figurent au poste "Créances" dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Changement de méthode de comptabilisations des aides à la création

L'association LE FOURNEAU a modifié la méthode de comptabilisation des aides à la création versées aux compagnies artistiques.

Jusqu'à présent, ces aides étaient comptabilisées en autres charges et charges externes

Désormais, elles sont enregistrées en compte 657 - Aides financières accordées, conformément à leur nature de soutien financier sans contrepartie directe individualisée.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable visant à améliorer la traduction de la réalité économique des opérations.

L'impact du changement se traduit par un reclassement de charges, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

Missions sociales et moyens mis en oeuvre:

Forte de ses équipes de salariés et de bénévoles, l'association LE FOURNEAU dont l'activité principale concourt à la promotion et aux développements des arts de la rue opère sous le label de " centre national des arts de la rue et de l'espace public " (CNAREP) depuis 2017.

Il existe 13 CNAREP repartis sur l'ensemble du territoire national.

Cette labellisation se traduit par l'exécution de missions d'intérêt général, lesquelles comprennent notamment le soutien et l'accompagnement de la création artistique, la diffusion des oeuvres sur le territoire breton et la mise en relation des compagnies aidées ou coproduites avec les autres établissements culturels.

A partir du 01/01/2016, l'association LE FOURNEAU a mis en place une sectorisation de son activité lucrative. Il n'y a eu aucune activité fiscalisée en 2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 730		
Constructions sur sol d'autrui	3 649		
Installations générales agencements aménagements des constructions	47 040		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	213 817		
Installations générales agencements aménagements divers	6 297		
Matériel de transport	20 320		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 503		4 734
Immobilisations corporelles en cours			5 323
TOTAL	335 626		10 056
Autres participations	253		
Autres titres immobilisés	242		
Prêts, autres immobilisations financières	2 061		
TOTAL	2 555		
TOTAL GENERAL	340 911		10 056

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 730	2 730
Constructions sur sol d'autrui			3 649	3 649
Installations générales agencements aménagements constr.			47 040	47 040
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			213 817	213 817
Installations générales agencements aménagements divers			6 297	6 297
Matériel de transport			20 320	20 320
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 237	49 237
Immobilisations corporelles en cours			5 323	5 323
TOTAL			345 683	345 683
Autres participations			253	253
Autres titres immobilisés			242	242
Prêts, autres immobilisations financières			2 061	2 061
TOTAL			2 555	2 555
TOTAL GENERAL			350 968	350 968

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 730			2 730
Constructions sur sol d'autrui		3 649			3 649
Installations générales agencements aménagements constr.		47 040			47 040
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		186 919	16 293		203 212
Installations générales agencements aménagements divers		6 297			6 297
Matériel de transport		20 320			20 320
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		36 809	3 893		40 702
TOTAL		301 033	20 186		321 219
TOTAL GENERAL		303 763	20 186		323 949
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	16 293				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 893				
TOTAL	20 186				
TOTAL GENERAL	20 186				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	165 502	21 764		0	187 266
Excédent ou déficit de l'exercice	21 764	21 764-	10 593	0	10 593
Situation nette	187 266		10 593	0	197 859
Subventions d'investissement	105 991		124 000	17 408	212 583
TOTAL I	293 257		134 593	17 408	410 442

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	11 641	7 350	8 000			10 991	
provision restructuratio	3 641					3 641	
DRAC/EAC Iles du Ponant	5 000		5 000				
CD29/EAC Iles du Ponant	3 000		3 000				
DRAC/EAC Ecole Vauban		2 600				2 600	
CD29/EAC Ecole Vauban		2 000				2 000	
BREST/EAC Ecole Vauban		2 750				2 750	
Ressources liées à la générosité du public		682				682	
Dons Organisation RIAS26		682				682	
TOTAL	11 641	8 032	8 000			11 673	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	15 883	2 562			18 445
Autres provisions pour risques et charges		37 946			37 946
TOTAL	15 883	40 508			56 391
TOTAL GENERAL	15 883	40 508			56 391
Dont dotations et reprises d'exploitation		41 190			

Provision pour charges - Projet de déménagement reporté

Dans le cadre de son projet d'investir les locaux des Capucins, l'association a engagé un programme générant des coûts estimés à hauteur de 37946 € selon le budget.

À la clôture de l'exercice, ce déménagement n'a pu être réalisé en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'association, entraînant son report sur l'exercice 2026.

Compte tenu de l'engagement pris par l'association dans ce projet, du caractère certain du déménagement, et de l'existence d'obligations et dépenses directement liées au projet déjà identifiées à la date de clôture, une provision pour charges a été constituée au titre de l'exercice 2025.

Cette provision a vocation à couvrir les dépenses de transfert, d'installation et frais connexes qui seront engagés lors de la réalisation effective du déménagement prévue en 2026.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 061	0	2 061
Autres créances clients	6 767	6 767	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98	98	
Taxe sur la valeur ajoutée	300	300	
Divers état et autres collectivités publiques	55 000	55 000	
Débiteurs divers	1 039	1 039	
Charges constatées d'avance	1 857	1 857	
TOTAL	67 121	65 060	2 061

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	24 512	24 512		
Personnel et comptes rattachés	16 829	16 829		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 007	35 007		
Impôts sur les bénéfices	1 445	1 445		
Autres impôts taxes et assimilés	5 396	5 396		
Autres dettes	1 194	1 194		
TOTAL	84 383	84 383		

Variation des fonds propres

Le résultat 2024 +21763,87 a été affecté au report à nouveau créditeur. Celui-ci s'établit à 187265,81€ à la date de clôture.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
concessions, logiciels, breve	Linéaire	1 à 3 ans
constructions sur sol d'autrui	Linéaire	25 ans
A.A.I. constructions sur sol d	Linéaire	5 à 10 ans
matériels industriels	Linéaire	3 à 10 ans
instal.gales, agenc, amégan, d	Linéaire	5 à 8 ans
matériel de transport	Linéaire	2 à 3 ans
mat.bureau & mat.informatique	Linéaire	3 à 5 ans
mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	55 098
Total	55 098

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 994
Dettes fiscales et sociales	25 453
Total	34 447

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 857
Total	1 857

Subventions d'équipement

La Ville de Brest a versé en 2025 une subvention exceptionnelle d'investissements de 124000€ pour la scénographie et l'achat du mobilier des espaces accessibles au public du Fourneau des Capucins.

La subvention d'investissement n'a été utilisée qu'à hauteur de 4 000 € en 2025.
La quote-part reprise au compte de résultat s'élève à 113 €, conformément au rythme d'amortissement de l'immobilisation financée.

Pour rappel, la Ville de Brest a versé en 2024 une subvention de 75000€ (Cette subvention n'est pas consommée)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT AIDES AUX POSTES	9 167
DRAC	563 200
CR BZH	295 000
CD 29	65 000
CD 56	1 500
Communauté de Communes du Pays des Abers	58 500
Quimperlé Communauté	325 000
Ville de Brest	215 000
Commune de le RELECQ-KERHUON	55 000
ONDA	4 150

QP Subvention d'investissement	17 408
Total	1 608 925

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Directrice est conforme à la grille salariale de la convention collective en vigueur dans l'établissement.

Le montant n'est pas communiqué. Cette information conduirait à individualiser la rémunération par personne physique.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, les bénévoles n'ayant reçu aucune rémunération

Effectif moyen

L'effectif moyen en ETP de 14,74 sur la période se décompose ainsi :

- Intermittents 3,64 ETP
- Permanents 10,62 ETP (dont 7,91 au forfait)
- Permanents CDD 0,48 ETP

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires de la Ville de Brest sont évaluées à :

- Bâtiments 123006€
- Aide Technique : 8699 €

La valorisation du bénévolat (36249€) a été estimée pour 2441 Heures réparties :

- 1955 Heures pour la diffusion, les résidences et les sorties de fabrique
- 486 Heures pour les embarquements artistiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4976 TTC

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La Convention Collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- * taux d'actualisation (taux IBBOX) : 3.6 %
- * taux de croissance des salaires : 2.50 %
- * âge de départ à la retraite : 64 ans
- * taux de rotation du personnel : 0 %
- * table de taux de mortalité : table INSEE TD 2010/2012

Le montant constaté dans les comptes est de 18445€ après la dotation de l'exercice de 2562€.

RAPPORT SPECIAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux Adhérents de l'Association LE FOURNEAU,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A GOUESNOU, le 18 mai 2026

**Société OUEST CONSEILS BREST
Commissaire aux Comptes**

Mikaël ROCUET

